

## **LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME REND HOMMAGE AU TRAVAIL DE SES RESPONSABLES RÉGIONALES**

**Québec, le 24 février 2015** – À la suite de l'annonce de la fermeture de ses bureaux régionaux, le Conseil du statut de la femme rend hommage à l'important travail effectué depuis 36 ans par ses responsables régionales.

« Par leur expertise et leur engagement, les responsables régionales du Conseil ont contribué de manière importante à l'atteinte d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Elles ont notamment été des actrices importantes dans l'implantation de plusieurs réseaux régionaux qui ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des Québécoises de plusieurs générations », explique la présidente du Conseil, Mme Julie Miville-Dechéne.

### **Un peu d'histoire**

Les premiers bureaux régionaux du Conseil ont vu le jour en 1979 dans un contexte où peu de ressources régionales existaient en matière de condition féminine.

Les responsables ont, au fil des années, participé aux travaux de plusieurs instances régionales. Elles ont contribué de manière importante à la mise sur pied des tables de concertation des groupes de femmes à travers le Québec. Les conférences administratives régionales (CAR), les conférences régionales des élus (CRE) et les agences de la santé et des services sociaux (ASSS) ont aussi pu bénéficier de leur apport. Au sein de ces instances, comme dans leur milieu, elles ont joué un rôle de personnes-ressources en matière de condition féminine.

Les conseillères régionales ont ainsi contribué au partage d'expertise et au transfert des connaissances féministes auprès des partenaires sociaux et gouvernementaux. Elles ont porté avec conviction les messages du Conseil en donnant notamment des séances d'information auprès de divers publics aux quatre coins du Québec.

### **Contribution au savoir sur les femmes**

Les responsables régionales du Conseil ont produit des études et d'autres documents à portée régionale. Cette contribution a permis aux partenaires régionaux de comprendre les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'agir en conséquence. Par exemple, elles ont rédigé, depuis 1986, des portraits socioéconomiques abordant différents aspects de la vie des femmes de chacune des régions du Québec. D'ailleurs, ceux issus de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 seront publiés sous peu. On leur doit également la compilation de tableaux régionaux et nationaux sur la présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs.

L'apport de ces femmes a permis d'étayer plusieurs avis produits par le Conseil depuis sa fondation. Mentionnons l'avis portant sur le Plan Nord, celui sur la place des femmes dans le développement économique et social des régions, ou encore l'avis sur la politique de soutien au développement local et régional.

« Je tiens à les remercier chaleureusement pour le travail qu'elles ont effectué depuis près de quatre décennies pour les femmes et le développement régional », déclare la présidente du Conseil.

Le Conseil du statut de la femme a pour mission de conseiller le gouvernement du Québec et d'informer la population sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

-30-

Pour information : Marie-Andrée Lefebvre  
Attachée de presse  
Conseil du statut de la femme  
[Marie-andree.lefebvre@csf.gouv.qc.ca](mailto:Marie-andree.lefebvre@csf.gouv.qc.ca)  
Tél. : 418 643-4326, poste 245  
Cell. : 418 446-2203